

RAPPORT DE L'ATELIER I

Le mercredi 25 septembre 2013, de 10h à 17h30 s'est tenu l'Atelier I qui avait pour thème : « La problématique et l'intégration de la dimension sexo-spécifique dans les programmes DDR (Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Réintégration) ».

Les débats se sont articulés autour de 3 (trois) principaux axes :

- L'état des lieux des violences faites aux femmes en période de conflits armés et en période post-conflit.
- L'analyse critique des instruments juridiques nationaux en matière de DDR
- L'analyse critique des rapports entre l'Etat et les organisations de la société civile dans la mise en œuvre des programmes DDR.

Sur le premier point, les participantes ont relevé que pendant les conflits armés et en période post-crise les femmes sont victimes de plusieurs cas de violences qui sont à la fois :

- ✓ Physique,
- ✓ socioéconomique,
- ✓ d'ordre matériel,
- ✓ morale et psychologique.

Sur le deuxième point, les participantes ont relevé l'absence ou la défaillance des instruments juridiques nationaux pour la prise en compte efficiente de la dimension genre dans les programmes DDR. Ces défaillances sont constituées essentiellement :

- de l'inexistence d'une prise en compte réelle des femmes non-combattantes, mais victimes des conflits, dans les programmes DDR ;
- de la non association des femmes à l'élaboration des programmes DDR

Elles ont en outre relevé, la complexité des procédures judiciaires qui ne militent pas en faveur de la protection et de la réparation des violences faites aux femmes. Cette situation, ont-elles souligné, conduit à l'impunité des auteurs de violences faites aux femmes.

A cet effet, les participantes ont fait une série de propositions en vue d'améliorer les instruments juridiques nationaux en matière de programmes DDR. Il s'agit notamment de la nécessité :

- d'associer les femmes à l'élaboration des programmes DDR.
- d'étendre les programmes DDR aux femmes non combattantes, mais victimes des violences, par une assistance économique, médicale, et psychothérapeutique.
- d'insister, dans la mise en œuvre des programmes DDR, sur l'éducation, la formation et l'accompagnement des femmes.
- de procéder au suivi-évaluation des projets du programme DDR dans leur dimension genre.
- de vulgariser les programmes DDR, surtout dans leurs aspects spécifiques aux femmes
- de décentraliser les activités au sein des programmes DDR à travers une collaboration étroite avec les collectivités décentralisées.
- d'adopter des textes juridiques sur les violences sexuelles assorties de sanctions sévères (allant jusqu'à la prison à vie) et effectivement appliquées.

Elles ont par ailleurs souligné le besoin de mettre en place des mesures d'accompagnement pour soutenir ces différentes propositions. Ce sont entre autres :

- La simplification, voire la prise en charge financière des procédures judiciaires relatives à la défense des droits des femmes victimes de violences sexuelles en période de conflits armés ou en période post-crise.
- la création de numéro vert pour permettre aux femmes de dénoncer les violences subies.
- la création de cellules genre et de groupes de paroles sans discrimination.
- la création ou le renforcement des associations de femmes juristes

Sur le troisième point, les participantes ont déploré l'absence de collaboration efficace entre l'Etat et les Organisations de la Société Civile (OSC). Dans ce contexte, elles ont suggéré une meilleure implication des OSC dans la conduite des programmes DDR. Toutefois, elles ont reconnu l'urgence pour les OSC, particulièrement les ONG féministes, à prouver leur crédibilité par la mise en œuvre d'activités concrètes.

En tout état de cause, les participantes ont souligné que les droits des femmes ne peuvent être défendus que si celles-ci fédèrent leurs efforts dans le cadre d'associations fortes ou d'actions communes dépourvues de toutes considérations politiques, religieuses ou sociales. Pour ce faire, l'expérience de l'activisme des femmes en Afrique du sud a constitué pour les participantes une illustration parfaite.

Les échanges se sont soldés par un plaidoyer des femmes pour le suivi des recommandations et propositions après le colloque.